24e congrès de la FNTV

Mercredi 5 octobre 2016

Discours de Michel Seyt, Président de la FNTV

(*seul le prononcé fait foi*)

seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs les élus,

Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour le 24e congrès de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs. Notre rendez-vous annuel est intitulé cette année « Pourquoi tout change ». Les débats d'aujourd'hui nous aideront à mieux appréhender le nouveau paysage de la mobilité qui se dessine depuis plusieurs mois pour offrir aux Français de nouvelles façons de se déplacer ; dans un contexte où l'organisation et les compétences territoriales changent et dans un monde où les nouvelles technologies bouleversent en profondeur les habitudes et les comportements des voyageurs.

Nous avons vu ce matin que, depuis l'ouverture il y a un an du marché des lignes nationales longues distances, l'autocar prend une nouvelle place et complète l'offre de transports. La vidéo diffusée en début de matinée montre à quel point les clients plébiscitent ce nouveau mode de transport qui leur est désormais ouvert.

Nous fêterons cet après-midi le 5 millionième passager transporté en un an. Nous atteindrons probablement les 2000 emplois créés grâce à ces lignes avant la fin de l'année. Environ 200 villes sont desservies aujourd'hui par l'autocar. Plus de 1000 liaisons sont assurées sur 360 lignes qui ont déjà permis de dégager un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros. Ces chiffres, qui confirment le succès que nous espérions, reflètent l'incroyable révolution de la mobilité à laquelle nous sommes en train d'assister. Ils ne sont pas le fruit d'une baisse de fréquentation des trains contrairement à ce que certains laissent entendre. Ces lignes ont généré une nouvelle clientèle pour le transport collectif.

Je tiens à rappeler que, même si les lignes nationales ont permis de révéler l'autocar au grand public, le cœur d'activité de nos entreprises est le transport conventionné. Et, dès l'année prochaine, nos entreprises seront directement impactées par les transferts de la compétence transport des départements aux régions. C'est une évolution importante à laquelle nous nous préparons depuis plusieurs mois mais qui nous obligera à de nombreuses adaptations lors de son entrée en vigueur effective. Les entreprises ont encore de nombreuses interrogations à ce sujet, en particulier en ce qui concerne l'avenir de leurs contrats qui vont passer d'une collectivité à l'autre.

J'ai eu l'occasion tout à l'heure de montrer au nouveau Président de l'Arafer à quel point nos entreprises évoluent dans un environnement complexe et sans cesse mouvant. J'ai exprimé notre détermination à être aux côtés de l'Arafer pour obtenir les informations nécessaires à une meilleure connaissance de l'économie de notre secteur. Mais nos entreprises ne pourront pas communiquer des données dont elles ne disposent pas ou qui ne leur appartiennent pas.

Nous nous félicitons de l'existence d'un régulateur en la matière. Dans ce cadre, les Autorités Organisatrices de Transport sont vigilantes sur l'appréciation du niveau d'atteinte à l'équilibre économique que fait peser ce nouveau marché sur les lignes conventionnées : 174 déclarations de projets de liaisons inférieures à 100 kilomètres ont été déposées en un an.

seule prononcé fait foi

Par ailleurs, les grandes Régions, du fait de leurs nouvelles prérogatives et des difficultés budgétaires récurrentes, seront particulièrement attentives à l'organisation de la mobilité sur leur territoire. Celle-ci ne pourra plus être appréhendée sous le seul prisme des habituels modes de transport à leur disposition. Elles devront penser la mobilité en termes de complémentarités et d'intermodalité en intégrant l'autocar, bien sûr, mais également en prenant en compte le covoiturage ou le transport à la demande. C'est pourquoi les collectivités devront favoriser l'émergence de lieux d'interconnexion pour passer d'un mode de transport à l'autre.

Même si les passagers des lignes nationales sont, selon certaines enquêtes, satisfaits à près de 70% des conditions d'accueil aux 150 points d'arrêts existants, notre responsabilité à tous est de faire en sorte de disposer le plus rapidement possible de gares routières ou de points d'échanges multimodaux accueillants, confortables et sûrs. Les millions de personnes transportées doivent être accueillies dans de bonnes conditions et en toute sécurité.

Pour clore cette matinée, nous avons l'honneur d'accueillir Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de vous être rendu disponible cette année encore pour participer au grand rendez-vous annuel des professionnels du transport routier de voyageurs.

L'année dernière, je vous expliquais ici comment l'autocar était en train de « changer d'ère ». Quelques jours plus tard, toute la famille du transport par autocar, et toute la France, était endeuillée par le drame de Puisseguin qui a coûté la vie à 43 personnes dans la collision entre un autocar et un camion.

Bien que l'autocar soit en pleine révolution, et qu'il soit toujours l'un des modes de transports les plus sûrs, cet événement tragique est venu nous rappeler que malgré tout le professionnalisme des autocaristes et des conducteurs d'autocars, nous n'étions pas à l'abri d'un tel drame.

seul le prononcé fait foi

A l'heure où nous nous félicitons du succès grandissant de l'autocar nous devons avoir toujours en tête qu'il faut être humble face aux questions de sécurité et avoir la capacité de se remettre en question. Plus de 2 millions d'élèves et de jeunes sont transportés chaque matin sur nos lignes scolaires, en plus des milliers de touristes et des clients des lignes régulières ou occasionnelles. Le nombre important de passagers transportés chaque jour nous rappelle la responsabilité qui pèse sur les entreprises pour assurer la sécurité de toutes ces personnes au quotidien.

La sécurité est une priorité permanente pour les entreprises et pour la FNTV. Nous nous sommes associés, l'année dernière à l'ANATEEP, et cette année à la Prévention routière, dans le cadre de campagnes de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité à bord des autocars. Et nous éditerons dans les jours qui viennent une plaquette, qui sera mise à la disposition des passagers, rappelant les consignes de sécurité à respecter à bord des autocars.

Notre vigilance et notre implication sur la sécurité sont constantes. A cette exigence de sécurité s'ajoute celle du respect de l'environnement. Contrairement à ce que la Mairie de Paris tente de faire croire, les émissions de nos véhicules sont très loin d'être responsables à elles seules du niveau de pollution de la capitale.

Malgré les difficultés que nous rencontrons à être entendus par les élus de Paris, qui ne semblent pas s'émouvoir de la diminution de la fréquentation touristique, j'ai encore espoir qu'ils se rendent à l'évidence. L'autocar électrique ou au gaz n'existe pas !

Le projet de décret d'application de la loi relative à la transition énergétique sur les normes environnementales applicables à nos véhicules prend en compte la dernière génération de véhicules Euro 6. Ceux-ci sont donc considérés comme des véhicules à faibles émissions et seront, à ce titre, autorisés à circuler après 2020. Ce que l'Etat a compris aujourd'hui, la Mairie de Paris doit pouvoir l'intégrer et l'appliquer. Sinon, les activités touristiques à Paris seront condamnées et de nombreuses entreprises d'Ile-de-France et de province disparaîtront.

seul le prononcé fait foi

Nous continuerons à porter ce message dans les prochains mois, en particulier dans le cadre des Etats généraux de la mobilité durable auxquels participe la FNTV aux côtés de l'UTP, du Gart, de l'ARF, de TDIE et de la FNAUT. Cette démarche, destinée à porter les principaux enjeux et préoccupations du transport routier de voyageurs, contribuera à alimenter les propositions dans le cadre des prochaines échéances électorales.

Je souhaiterais, avant de terminer, Monsieur le Ministre, vous interpeler sur un dossier qui intéresse l'ensemble de la branche professionnelle du transport routier : il s'agit du congé de fin d'activité. En effet, alors qu'employeurs et salariés cotisent pour alimenter ce dispositif, nos entreprises sont actuellement sous le coup de plusieurs redressements significatifs de la part des URSSAF qui assimilent ce dispositif à un régime de pré-retraite. Vos services s'étaient engagés à demander le gel des redressements pendant les négociations en cours sur la modernisation de la protection sociale des salariés du secteur. Or, les contentieux se sont multipliés ces derniers mois, que ce soit dans le transport de voyageurs, de marchandises ou la logistique.

Je ne vais pas être plus long et je vais vous laisser maintenant la parole, Monsieur le Ministre, en vous remerciant une nouvelle fois pour votre venue. Je vous prie, Mesdames, Messieurs, d'accueillir chaleureusement Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.

seul le prononcé fait foi